



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-012-2020-05

PUBLIÉ LE 9 MAI 2020

# Sommaire

**Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris**

IDF-2020-05-07-003 - Arrêté préfectoral portant autorisation d'exercice des fonctions en télétravail et travail distant (6 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2020-05-07-003

Arrêté préfectoral portant autorisation d'exercice des  
fonctions en télétravail et travail distant



**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS**

**Autorisation d'exercice des fonctions en télétravail et travail distant**

**Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 133 ;

Vu le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature;

Vu le décret 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les autorisations validées de télétravail, ainsi que les demandes individuelles et collectives d'agents pour l'exercice de leurs fonctions en télétravail pendant la durée des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;

Vu les demandes individuelles et collectives d'agents pour l'accès à l'outil NOMADE 2 ;

Vu les demandes individuelles et collectives d'agents pour l'exercice de leurs fonctions en travail distant ;

Vu l'avis favorable des supérieurs hiérarchiques ;

Vu la situation sanitaire et les consignes gouvernementales ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, assurant les fonctions de préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les agents dont le nom figurent en annexe 1 sont autorisés à exercer leurs fonctions depuis leur domicile en télétravail pour une durée correspondant à la durée des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

Ces activités sont exercées notamment via le dispositif SPAN ou NOEMI.

A titre dérogatoire, la durée du télétravail est portée à 5 jours hebdomadaires.

Ces autorisations sont reconduites tacitement le temps de la durée de la lutte contre la propagation du virus COVID-19, sauf si des considérations liées à la continuité du service justifient qu'elles soient reconsidérées.

Les agents qui bénéficient de cette mesure provisoire s'engagent à restituer le matériel qui leur a été confié le jour de leur retour définitif dans les locaux où ils exercent.

Les agents qui bénéficient d'une autorisation individuelle préalable au présent arrêté reviendront au régime prévu par cette décision individuelle lorsqu'il aura été mis fin aux mesures provisoires prévues au présent arrêté.

## **Article 2**

A titre exceptionnel, les agents dont le nom figurent en annexe 2 sont autorisés à exercer leurs fonctions depuis leur domicile en télétravail pour une durée correspondant à la durée des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

Ces activités sont exercées notamment avec l'outil NOMADE 2.

## **Article 3**

A titre exceptionnel, les agents dont le nom figurent en annexe 3 sont autorisés à exercer en travail distant, des missions évaluables et quantifiables par le chef de service et relevant de leurs compétences habituelles, pour une durée correspondant à la durée des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

## **Article 4**

Les agents doivent pouvoir être joints à leur domicile de 9h30 à 16h30.

Par dérogation, pour des missions particulières, des permanences ou des urgences, le supérieur hiérarchique pourra être amené à modifier ces plages horaires.

## **Article 5**

Pour les agents relevant de l'article 1<sup>er</sup>, l'employeur installe et entretient les équipements nécessaires à l'activité de l'agent.

L'agent s'engage à prendre soin de l'équipement qui lui est confié, à prévenir sans délai son supérieur hiérarchique de toute anomalie ou de tout défaut de fonctionnement de ce matériel et à ne pas utiliser ce matériel à titre personnel.

L'employeur prend à sa charge les frais d'entretien, de réparation, voire de remplacement du matériel.

L'employeur assume la responsabilité des coûts liés à la perte ou à la détérioration des équipements et des données utilisés par l'agent.

Eu égard au caractère confidentiel des données exploitées, l'agent s'engage à respecter l'ensemble des procédures de protection des données exigées par le SHFD et le CNGESSI.

L'agent veille en particulier à ne transmettre aucune information à des tiers et à verrouiller l'accès de son matériel informatique afin de s'assurer qu'il en soit le seul utilisateur.

L'agent signe la charte d'utilisateur du dispositif SPAN lorsqu'il le perçoit.

## **Article 6**

Les mesures provisoires prévues dans le présent arrêté cessent, dès que le retour à l'exercice normal des fonctions est déclaré par le ministre de l'intérieur à l'issue des mesures prises dans le

cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, assurant les fonctions de préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 07 MAI 2020

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris,



Michel CADOT

## Annexe 1

Agents autorisés à exercer leurs fonctions depuis leur domicile avec SPAN ou NOEMI (article 1er)

Période du 16 mars au 16 avril 2020	Période du 17 avril au 10 mai 2020
BABIGEON Caroline	ABAUZIT Carole
BAUDIN Marie-Agnès	BABIARSKI Céline
BORZI Fabio	BABIGEON Caroline
BOUHAFS CHICOTOT Yasmina	BAUDIN Marie-Agnès
BOUNOUAR Morade	BAWUNA MUNDELE Pierre
CADALEN Bénédicte	BENARD Rose
CARDON Mathilde	BERGET Nathalie
CHAGNON Jacqueline	BERNARD Patrick
D'ANDREA Laurent	BESSARD Berthe
DOLMY Brenda	BORZI Fabio
DUCLOS Thierry	BOUHAFS CHICOTOT Yasmina
ERIN Jacqueline	BOUNOUAR Morade
ERROUIF Bouchra	BOUVET Catherine
ESCOBAR Cécile	CADALEN Bénédicte
ETIENNE Olivier	CARDON Mathilde
FAUVIN Nadette	CHAGNON Jacqueline
FRADET Elodie	CHATEAU MOREAU Alice
GUIBAL Samuel	CURCI Alexia
GUILLELARD Pierre	D'ANDREA Laurent
GUILLEMOT Alice	DEFOIVE Véronique
HARLES Nathalie	DELAVAL Nicolas
HERAULT Marie-Laure	DESELVA Frédéric
JABIN Francia	DOBKINE Laura
KALLAM Monique	DOLMY Brenda
KONDI Henri	DUCLOS Thierry
KUJACIC Vasilije	DUCREUX Karine
LE BOUEDEC Sandrine	ERIN Jacqueline
LE GAL Dely	ERROUIF Bouchra
LEFRANC Corinne	ESCOBAR Cécile
LEITE Christophe	ETIENNE Olivier
MAGDELEINE Chantal	FAUVIN Nadette
MANSOURI Dalila	FERRERE Sandra
MARIN Lucienne	FRADET Elodie
MARITEAU Fabien	GERMONTE Régine
MARTIN Amandine	GILBERT Michael
MASSIMINO Patricia	GILLOT Anne
MERABET Sabrina	GUESSOUM Djenette
MOREL Renaud	GUIBAL Samuel
MORENO Didier	GUILLELARD Pierre
NAEYE Xavier	GUILLEMOT Alice
NOULET David	HARLES Nathalie
NOUR Cecile	HERAULT Marie-Laure
PARATTE Christelle	JABIN Francia
PAVILLA Fabienne	KALLAM Monique
PHAM VAN Hélène	KONDI Henri
PITON Mathieu	KUJACIC Vasilije
PUET Alix	LACHIVER Jérôme
QUIN Christian	LAUNAY Annie
RENAULT Frederique	LE BOUEDEC Sandrine
SAMSON Catherine	LE GAL Dely
SILENE Fabrice	LE NEST Amélie
SORNIN-PETIT Nicolas	LEFRANC Corinne
TELLACHE Hassina	LEITE Christophe
TRAQUE Christelle	LUDECKE Léa
VADO Jean-Marc	MAGDELEINE Chantal
VALIN Garance	MANSOURI Dalila
VERNHES Maris-Anne	MARCELLI Renée
VUILLEMIN Jean-Remy	MARIN Lucienne
WALTER Jocelyne	MARION Neil
	MARITEAU Fabien
	MARTIN Amandine
	MASSIMINO Patricia
	MERABET Sabrina
	MIJAILOVIC Danko
	MOREL Renaud
	MORENO Didier
	NAEYE Xavier
	NOULET David
	NOUR Cecile
	PARATTE Christelle
	PAVILLA Fabienne
	PHAM VAN Hélène
	PITON Mathieu
	PODAN Tiphaine
	POVIA Sebastien
	PUET Alix
	QUIN Christian
	RENAULT Frederique
	SAMSON Catherine
	SCHMITT Magali
	SILENE Fabrice
	SOLARET Caroline
	SORNIN-PETIT Nicolas
	SOURBIER Camille
	TELLACHE Hassina
	TRAQUE Christelle
	TROMELLEN Sophie
	VADO Jean-Marc
	VALIN Garance
	VERNHES Maris-Anne
	VUILLEMIN Jean-Remy
	WALTER Jocelyne
	WOLFF Pierre

## Agents autorisés à exercer leurs fonctions depuis leur domicile avec NOMADE 2 (article 2)

Période du 16 mars au 16 avril 2020	Période du 17 avril au 10 mai 2020
ADJI MAHAMAT Mahamat	ACHE Caroline
AGHENDA Miriam	ADJI MAHAMAT Mahamat
AGIATO Stephanie	AGHENDA Miriam
ALALI Sabrina	AGIATO Stephanie
ALBICY Audrey	ALALI Sabrina
ALLAMELLOU Carine	ALBICY Audrey
ARBOIN Lydia	ALLAMELLOU Carine
ATANGANA Philippe	AICHENAZ Damien
BABIARSKI Céline	ARBOIN Lydia
BACTAROY Frida	ATANGANA Philippe
BAWUNA Mundele Pierre	BACTAROY Frida
BAYLE Thierry	BALTUS Maud
BEAU Christine	BAYLE Thierry
BECK Marine	BEAU Christine
BERGET Nathalie	BECK Marine
BERNARD Patrice	BEUSELINCK Ludovic
BEUSELINCK Ludovic	BIWAND Loic
BIWAND Loic	BOUGARD
BOUGAULT Pauline	BOUGAULT Pauline
BOUVET Catherine	BOUVET Catherine
BOUVET Gilles	BOUVET Gilles
BRACCIANO Betsy	BRACCIANO Betsy
BRIANT Claire	BRIANT Claire
CAMPOS Sylvaine	BRIOS Laurent
CARRARA Suzanne	CAMPOS Sylvaine
CAYAU Teddy	CARRARA Suzanne
CHÂTEAU-MOREAU Alice	CAYAU Teddy
CHAZELLE Edith	CENTONZE Christophe
CHEN CHI SONG Laura	CHÂTEAU-MOREAU Alice
CLAVIER Aurelie	CHAZELLE Edith
CONROY Arsène	CHEN CHI SONG Laura
COPPE Guillaume	CLAVIER Aurelie
CURCI Aïcha	CONROY Arsène
DALKAYA Ufuk	COPPE Guillaume
DANGENG Marine	DALKAYA Ufuk
DEBEVE Thierry	DANGENG Marine
DEFOIVE Veronique	DEBEVE Thierry
DELAHAIE Lucie	DEFOIVE Veronique
DELAVAL Nicolas	DELAHAIE Lucie
DIDON Franciane	DEQUENNE Corinne
DORSO Erwan	DIDON Franciane
DUCREUX Karine	DORSO Erwan
DULEY Nathalie	DULEY Nathalie
DUMAS Xavier	DUMAS Xavier
ESCOBAR Cecile	DURIEZ Michael
ESCOLAR Thierry	ESCOBAR Cecile
FARTOUT Hamime	ESCOLAR Thierry
FAUGERE Emilie	ETENNE Olivier
FERRERE Sandra	FARTOUT Hamime
FOLLENFANT Margaux	FAUGERE Emilie
FRASSI Mathilde	FOLLENFANT Margaux
GERVAIS Chantal	FRASSI Mathilde
GHENAIM Rahima	GERVAIS Chantal
GIFFARD-BADDOU Sylvie	GHENAIM Rahima
GILLOT Anne	GIFFARD-BADDOU Sylvie
GRAND Julien	GRAND Julien
GRECO Yves	GRECO Yves
GUENFOUD Sabina	GROELL Pascal
GUILLOT Philippe	GUILLOT Philippe
HOCHEART Veronique	HAMON Corinne
ID AMAR Khadija	HOCHEART Veronique
ISMAEL Jessica	ID AMAR Khadija
JAKUBOVSKI Catherine	ISMAEL Jessica
JAPPONT Fatima	JAKUBOVSKI Catherine
JEAN-LOUIS Suzy	JAPPONT Fatima
KIELBOWICZ Leo	JEAN-LOUIS Suzy
KONATE Fatoumata	KIELBOWICZ Leo
KONDI Henri	KONATE Fatoumata
LACHIVER Jerome	LACHIVER Jerome
LE CHALONY Catherine	LE CHALONY Catherine
LE NEST Amelle	LEBRE Corinne
LEBRE Corinne	LEON Nicole
LEITE Christophe	LHELLEZ Veronique
LOZANO Alexia	LOZANO Alexia
LUDECKE Lea	LY VAN TU Rose-Marie
LY VAN TU Rose-Marie	MARCINIAK Laurent
MALINGE Camille	MALINGE Camille
MARCINIAK Laurent	MASSART Manon
MARION Neill	MATHIEU Joelle
MASSART Manon	MESSAN Heidi
MATHIEU Joelle	MESSANT Josiane
MESSAN Heidi	MEYER Michèle
MESSANT Josiane	MORVAN Annalck
MEYER Michèle	MOUGEL Blandine
MIJALOVIC Danka	NICOLAI Emilie
MORVAN Annalck	NOTTE Fabien
NICOLAI Emilie	OLLIVIER Dominique
NOTTE Fabien	OUADI Malik
OLLIVIER Dominique	OUAD HALED Karim
OUADI Malik	PERCHERON Corine
PERCHERON Corine	PEU Alain
PEU Alain	PLANTIER Méfissa
PLANTIER Méfissa	PLUMEJEAU Eric
PLUMEJEAU Eric	PONSART Corinne
PODAN Tiphaine	POUPEAU Catherine
PONSART Corinne	PROT Marylène
POUPEAU Catherine	RASOARAHONA Xavier
POVIA Sébastien	RIDEL BROUILLARD Camille
PROT Marylène	SALAUN Gurvan
RIDEL-BROUILLARD Camille	SAROU Maimouna
SALAUN Gurvan	SCHIANO Sandra
SAROU Maimouna	SEBBAR Dalila
SCHIANO Sandra	SLANTI Hind
SEBBAR Dalila	TAIR Mohammed
SLANTI Hind	TALCONE Nadia
SOLARET Caroline	TALHA Myriam
TAIR Mohammed	TEYSSEIRE-ALLIRAND Lucas
TALCONE Nadia	THEPAUT Julia
TALHA Myriam	THIBAUD Nadine
TEYSSEIRE-ALLIRAND Lucas	TIGOULET Françoise
THEPAUT Julia	TROUSSARD Antoine
TIGOULET Françoise	VALLON Amélie
TROMMELEN Sophie	VESIN Benoît
TROUSSARD Antoine	WALRAEVENS Véronique
VALLON Amélie	WOLF Pierre
VESIN Benoît	WURTZ Laurence
WALRAEVENS Véronique	
WOLF Pierre	
WURTZ Laurence	



### Annexe 3

#### Agents autorisés à exercer leurs fonctions depuis leur domicile (article 3)

Période du 16 mars au 16 avril 2020	Période du 17 avril au 10 mai 2020
ADONAI Aline	ADONAI Aline
ALIANE Zohra	ALIANE Zohra
ANCRENAZ Damien	BABOOTARIE Josette
BABOOTARIE Josette	BAHLOUL Nassim
BAHLOUL Nassim	BENANOUNE Farida
BENANOUNE Farida	BODLENNER Hervé
BESSARD Berthe	BUCHER Monique
BODLENNER Hervé	CHAMBRY Claude
BORZI Fabio	CLOS-CHALAN Christine
BUCHER Monique	EL KHILALI Brigitte
CENTONZE Christophe	FUERTES Franck
CHAMBRY Claude	GERMONTE Régine
CLOS-CHALAN Christine	GUINOT Christine
EL KHILALI Brigitte	HUMAIN Thomas
FUERTES Franck	KERVESTIN Stéphanie
GERMONTE Régine	LAUNOIS Anne
GROELL Pascal	LE GAL Anne
GUINOT Christine	LECROART Anne-Eléonore
HUMAIN Thomas	LEMMAGHTI Rachida
KERVESTIN Stéphanie	LEMOINE-BUSSEROLE Laurent
LAUNOIS Anne	MALAYEUDE Frédérique
LE GAL Anne	MATHIS Christèle
LECROART Anne-Eléonore	MISSAIRE Anne-Claude
LEMMAGHTI Rachida	MOHAMEDI M'Baé
LEMOINE-BUSSEROLE Laurent	MOMERENCY Didier
MALAYEUDE Frédérique	NOVERRAZ Roxane
MATHIS Christèle	NUGUES Maxence
MISSAIRE Anne-Claude	PELEGRIN Coline
MOHAMEDI M'Baé	PICHARD Nathalie
MOMERENCY Didier	PIPPO Isabelle
NOVERRAZ Roxane	PUCCIARELLI Jean-Claude
NUGUES Maxence	RANGEL Maira
OULD KHALED Karim	RAYNAUD Martine
PELEGRIN Coline	REAU Gérard
PICHARD Nathalie	RETIF Alain
PIPPO Isabelle	ROLAND Aodren
PUCCIARELLI Jean-Claude	SEQUELA Agnès
RANGEL Maira	SOULHOL Isabelle
RASOARAHONA Xavier	STRUCK Thierry
RAYNAUD Martine	TREGON Bastien
REAU Gérard	
RETIF Alain	
ROLAND Aodren	
SCHMITT Magali	
SEQUELA Agnès	
SOULHOL Isabelle	
SOURBIER Camille	
STRUCK Thierry	
THIBAUD Nadine	
TREGON Bastien	